

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2010

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel - BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE
Véronique – LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette - SALIGNAC Elisabeth

Mme GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à M. CURINIER Erick

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. MANDATEMENT DU CDG 13 POUR LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DANS LE CADRE DE L'ACTION SOCIALE MUTUALISATEE.

Un sujet n'était pas à l'ordre du jour, le Conseil ACCEPTE de le traiter.

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** de mandater le CDG 13 pour le lancement d'un marché public dans le domaine de l'action sociale mutualisée (Complémentaire Santé, Garanties contre les accidents de la vie, et la Dépendance).
- **DIT Que** cette délibération ne constitue pas un engagement pour notre Collectivité mais simplement l'expression de notre intérêt pour la démarche entreprise par le CDG 13.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de 4 ans dans la mesure où notre Collectivité choisit d'adhérer au dispositif proposé.

2. MARCHE DE PRESTATION – SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Après avoir pris connaissance du dossier et dans le but de mener une politique de gestion active sur le service Public de l'Eau Potable, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de lancer un marché à procédure adaptée sur les prestations de service du Service Public de l'Eau Potable conformément aux critères des offres arrêtés dans le cahier des charges.
- **RESERVE** le montant de 75 000.00 € H.T. sur le Budget Eau et Assainissement sur les 4 prochains exercices
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien la procédure.

3. MARCHE DE PRESTATION – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après avoir pris connaissance du dossier et dans le but de mener une politique de gestion active sur le service Public de l'Assainissement Collectif, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de lancer un marché à procédure adaptée sur les prestations de service du Service Public de l'Assainissement Collectif conformément aux critères des offres arrêtés dans le cahier des charges.
- **RESERVE** le montant de 85 000.00 € H.T. sur le Budget Eau et Assainissement sur les 4 prochains exercices
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien la procédure.

4. DEMANDE D'AUTORISATION PAR EDF DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE REJET DU CEA SUR LE CANAL HYDROELECTRIQUE DE JOUQUES

Après avoir pris connaissance du dossier de demande d'autorisation de travaux, déposé par EDF, concernant la construction d'un ouvrage de rejet des eaux de refroidissement du réacteur Jules Horowitz (RJH).

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET un AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation présentée par EDF de construction d'un ouvrage de rejets des eaux de refroidissement du RJH dans le canal EDF de Jouques.

5. DEMANDE A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX UN PROJET D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE VILLE

Après avoir étudié le projet pour compléter l'aménagement de la RD 952 avec un programme situé en entrée ouest de la Commune, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **SOLLICITE** la CPA pour inscrire notre demande de projet dans le dispositif « Entrées de ville » afin d'assurer la sécurisation, le ralentissement des automobilistes et l'embellissement paysager de la traversée de la RD 952.
- **DIT Que** la CPA se charge de prendre en totalité les frais d'étude et de travaux relatifs aux entrées de ville.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi administratif du dossier.

6. CCAS – TRANSPORTS SCOLAIRES 2010/2011

• DEFINITION DE LA PARTICIPATION DU CCAS

• SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA CPA, COMMUNE ET CCAS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIERES

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de prendre en charge une partie du coût du transport égale à 50% pour les cartes à 50 € et 100€ (annuel) pour Primaires, Collège, Lycées, CFA.
- **DIT Que** le montant de participation Communale trimestrielle sera pris en charge sur le Budget CCAS – art 6248 « frais de transports divers ».
- **AUTORISE** M. le Maire, Président du CCAS, à signer la convention relative aux relations financières à intervenir entre la CPA, la Commune, le CCAS concernant la participation des autorités organisatrice du second rang du coût du transport scolaire.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15.